

Séance
ordinaire du 16
janvier 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16^e) JOUR DU
MOIS DE JANVIER DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.01.01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA
SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.01.02

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre et des séances extraordinaires du 19 décembre 2022.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ⌘ Comptes réguliers : 418 279.50\$
 - ⌘ Comptes préautorisés : 940 285.76\$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Autorisation de signature de la promesse d'achat du lot 6 449 172.

FINANCES

6. Adoption du règlement 2022-1493 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2023.

7. Adoption d'une résolution relative à l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Programme rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ).
8. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour 2023.
9. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023.
10. Autorisation d'adhésion à Québec municipal.
11. Autorisation de paiement de cotisations à la COMAQ pour deux (2) membres du personnel-cadre.
12. Autorisation de la demande de changements ME-04 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.
13. Autorisation d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) 2023 pour deux membres du personnel
14. Autorisation d'adhésion au Réseau des villes-centres du Bas-Saint-Laurent.
15. Autorisation des demandes de changements DC-A-14 à DC-A-18 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.
16. Autorisation de recommandation de paiement no 4 – participation financière développement résidentiel Lelièvre.
17. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. Ratification d'embauche d'un préposé à la surveillance de l'anneau de glace.
19. Ratification d'embauche d'un préposé aqueduc et égout.
20. Ratification d'embauche d'un préposé à l'entretien de patinoire extérieure.
21. Nomination d'un chef d'équipe eau et infrastructures.
22. Nomination de chefs d'équipe voirie.
23. Autorisation d'affichage d'un poste de technicien en génie civil.
24. Autorisation de formation à six employés du service des travaux publics.
25. Autorisation de signature pour trois lettres d'ententes, transactions et quittances.

LOISIRS

26. Renouvellement des frais d'affiliation à l'association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ).
27. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM).
28. Ratification d'octroi de contrat - moniteur récré'eau.
29. Autorisation pour la programmation d'un camp aquatique lors de la semaine de relâche.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 30. Autorisation d'adhésion à l'Association de sécurité civile du Québec.
- 31. Autorisation d'achat d'appareils respiratoires.
- 32. Autorisation d'inscription au programme pompier 1.

TRAVAUX PUBLICS

- 33. Autorisation de mandat à la firme AKIFER.

URBANISME

- 34. Acceptation du calendrier 2023 des réunions du comité consultatif d'urbanisme.

AFFAIRES NOUVELLES

- 35. Autorisation d'achat d'un mur escalade pour la piscine Gervais-Rioux.
- 36. Attribution de permanence à monsieur Philippe Marin au poste de directeur du service des travaux publics.
- 37. Autorisation de fin du lien d'emploi.
- 38. Période de questions.
- 39. Clôture et levée de l'assemblée.

23.01.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre et des trois séances extraordinaires du 19 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 5 décembre 2022 à 20 h en sa forme et sa teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 19 décembre 2022 à 19 h en sa forme et sa teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 19 décembre 2022 à 19 h 10 en sa forme et sa teneur.

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 19 décembre 2022 à 19 h 20 en sa forme et sa teneur.

23.01.04

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↪ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 418 279.50 \$;
- ↪ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 940 285.76 \$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23.01.05

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT DU LOT 6 449 172

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la promesse d'achat pour le lot 6 449 172 du cadastre du Québec pour un montant de de 32 252.97\$ plus les taxes à Gides April Inc.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente qui sera préparé par le notaire de l'acheteur.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve la promesse d'achat telle que soumise.

FINANCES

23.01.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1493 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2022-1493 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2023.

Le règlement porte sur la variété de taux de la taxe foncière générale, la taxe de secteur, le taux de la taxe spéciale pour différents règlements d'emprunts, le tarif pour le service d'aqueduc et d'égouts, le tarif pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables, tarif pour les fosses septiques et les puisards, le tarif pour l'inspection et le ramonage des cheminées, le tarif des services municipaux, le rôle général de perception, les propriétaires d'immeubles, la taxe imposée aux propriétaires d'immeubles, les propriétaires tenus aux paiements, les résidences louées ou à logements multiples, les intérêts sur arrrages, l'émission des reçus, l'affectation du produit des différentes taxes au paiement des dépenses prévues aux prévisions budgétaires, le mode de paiement des différents tarifs et taxes, transferts budgétaires et les pénalités prévues au règlement.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

23.01.07

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a institué par le règlement 2022-1491 un programme d'aide financière pour la rénovation des façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la zone définie audit règlement peut être considérée mixte puisqu'on y retrouve des immeubles à vocation à la fois commerciale et résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les critères retenus pour déterminer cette zone incluent les conclusions d'une étude patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Rénovation Québec de la SHQ s'avère un complément idéal à l'initiative de la Ville grâce auquel les efforts de revitalisation du secteur seraient susceptibles de générer un plus grand impact;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la direction du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ) d'adhérer audit programme par lequel la Ville investit 10 000 \$ alors que la SHQ contribue pour autant pour un total de 20 000 \$ annuellement, sommes qui sont versées en subvention aux propriétaires qui restaurent la façade de leurs édifices selon les critères et les normes définies aux programmes.

23.01.08 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATION DES LOGICIELS AVEC PG SOLUTIONS POUR 2023

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour l'année 2023.

Ce contrat respecte les dispositions du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la Loi sur les Cités et Villes et est ventilé de la façon suivante :

- Finances, unité d'évaluation, Voilà
- Éclairage, fosses septiques, gestion des permis, dossier central
- Modernisation des financiers

Pour un total de 36 858.67\$, taxes incluses.

23.01.09 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'UMQ pour l'exercice 2023, la cotisation annuelle est au montant de 3 541.03 \$ et la cotisation pour le service du Carrefour du capital humain est au montant de 6 066.00 \$ pour un montant total de 9 607.03\$ plus les taxes.

23.01.10 AUTORISATION D'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à Québec municipal, et ce, au montant de 830 \$ plus les taxes.

23.01.11 AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS À LA COMAQ POUR DEUX (2) MEMBRES DU PERSONNEL-CADRE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2023 de la greffière, madame Kathleen Bossé ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, et ce, au montant de 555 \$ chacun, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

23.01.12 AUTORISATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENTS ME-04 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les demandes de changement suivantes :

- ME-04 Modifications mécaniques/électriques 15 915.13\$ taxes incluses

23.01.13 AUTORISATION D'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) 2023 POUR DEUX MEMBRES DU PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2023 à mesdames Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme et Marie-Berline Deschênes, inspectrice municipale, et ce, au coût total de 615\$ plus les taxes.

23.01.14 AUTORISATION D'ADHÉSION AU RÉSEAU DES VILLES-CENTRES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau des villes-centres du Bas-Saint-Laurent, et ce, au montant de 1750 \$.

23.01.15 AUTORISATION DES DEMANDES DE CHANGEMENTS DC-A-14 À DC-A-18 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les demandes de changement suivantes :

• DC-A-14	Soufflage architecture	3 167.51\$
• DC-A-15R1	Crédit emboîtement et salle d'attente	494.82\$
• DC-A-16	Joint de scellant	286.06\$
• DC-A-17R1	Cloison salle de pause	1 442.99\$
• DC-A-18	Contreplaqué fenêtres, plâtre et peinture	3 537.53\$

23.01.16 AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LEIÈVRE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2545-0024 Québec inc. a présenté une demande de paiement no 4 pour la participation financière de la Ville de Mont-Joli au développement résidentiel Lelièvre au montant de 93 382.74\$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 93 382.74\$ incluant les taxes à 2545-0024 Québec inc.

23.01.17 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Club de patinage artistique	financement 2 ^e semestre 2022	7 254.39\$
Hockey mineur	financement 2 ^e semestre 2022	19 831.71\$
Club de patinage de vitesse	financement 2 ^e semestre 2022	3 614.25\$
Club de natation Les Espadons Paraxion	financement 2 ^e semestre 2022	5 796.00\$
Club des 50 ans et plus	Financement annuel	1845.00\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.01.18 **RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA SURVEILLANCE DE L'ANNEAU DE GLACE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Tommy André Boucher au poste de préposé à la surveillance de l'anneau de glace pour la saison 2022-2023. Monsieur Boucher sera rémunéré au taux horaire de 17.50\$.

23.01.19 **RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUT**

CONSIDÉRANT QUE le service des ressources humaines a procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir le poste de préposé aqueduc et égouts;

CONSIDÉRANT que trois candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Guénette a les compétences nécessaires pour pourvoir à ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Guénette au poste de préposé aqueduc et égouts (PAE) au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Guénette aura le statut d'employé en probation et il bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*. Il est entré en fonction le 16 janvier 2023 date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

23.01.20 **RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Réjean Demers comme préposé à l'entretien de patinoire extérieure (patinoire du nord) à compter du 26 décembre 2022, et ce, pour une période de 12 semaines (35 heures/semaines) au taux horaire de 17.50\$.

23.01.21 **NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE EAU ET INFRASTRUCTURES**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jonathan Thériault, Chef d'équipe eau et infrastructures, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

23.01.22 **NOMINATION DE CHEFS D'ÉQUIPE VOIRIE**

Item retiré.

23.01.23 **AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage d'un poste de technicien en génie civil.

23.01.24 **AUTORISATION DE FORMATION À SIX EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les formations *Protection contre les chutes, Espace confiné et accompagnateur*, et *Sauvetage en hauteur* qui seront dispensées par la compagnie Sécurité Médic aux employés suivants :

Dave Bernier, Jonathan Thériault, Martin Guénette, Simon Santerre, Jean-Pierre Sergerie et Claude Lévesque.

Pour un coût total de 5 500\$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service incendie, monsieur Robert Roger;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le service incendie à procéder à l'achat de 3 appareils respiratoires auprès de Protection incendie CFS, et ce, pour un montant de 44 784.27\$ taxes incluses.

23.01.32 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU PROGRAMME POMPIER 1

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription des personnes suivantes à la formation Pompier 1 :

Madame Cathie Lacasse, Messieurs Yannick Pelletier, Hugo Mathey, Denis Fournier, Simon Smith et Jonathan Gamache.

Le coût de l'inscription de ces candidats à la formation pompier 1 est assurée par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du Ministère de la Sécurité Publique du Québec, et celle-ci débutera en mars prochain.

TRAVAUX PUBLICS

23.01.33 AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME AKIFER

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Akifer pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Mont-Joli, et ce, au montant de 71 980\$ plus les taxes. Cette étude est admissible à une subvention provenant du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) pouvant atteindre un maximum de 85% du coût des dépenses.

URBANISME

23.01.34 ACCEPTATION DU CALENDRIER 2023 DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le calendrier 2023 des réunions du Comité consultatif d'urbanisme qui auront lieu :

- 18 janvier
- 15 février
- 15 mars
- 12 avril
- 17 mai
- 28 juin
- 26 juillet
- 16 août
- 13 septembre
- 18 octobre
- 15 novembre
- 13 décembre

AFFAIRES NOUVELLES

23.01.35 AUTORISATION D'ACHAT D'UN MUR ESCALADE POUR LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un mur escalade pour la piscine Gervais-Rioux, à la compagnie Aquam, et ce, au montant de 22 973.69\$ plus les taxes.

23.01.36 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR PHILIPPE MARIN AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marin a obtenu le poste de directeur du service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Marin est terminée et que son supérieur, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint recommande l'attribution de la permanence de monsieur Marin compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Philippe Marin à titre de directeur du service des travaux publics, et ce rétroactivement au 3 janvier 2023.

23.01.37 AUTORISATION DE FIN DU LIEN D'EMPLOI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la fin du lien d'emploi avec la Ville de Mont-Joli pour l'employé no 010055 qui prendra effet le 17 janvier 2023.

23.01.38 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande pourquoi les demandes de changements n'avaient pas été prévues aux plans.

Monsieur Soucy mentionne que ce sont des travaux supplémentaires ou imprévus qui s'ajoutent.

Monsieur Morissette demande pourquoi un versement à une compagnie?

Monsieur Soucy mentionne qu'il s'agit d'une entente avec un promoteur pour un développement résidentiel et c'est notre part pour les infrastructures.

Monsieur Morissette demande si l'achat pour les pompiers ne devrait pas relever de la MRC?

Monsieur Soucy mentionne qu'il s'agit d'équipements pour le regroupement incendie et que chaque municipalité membre paie sa quote part.

Monsieur Morissette demande à ce que la rue Omer-Lévesque soit relocalisée ailleurs que dans le parc industriel.

23.01.39 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé, OMA
Greffière